

Plaisir
Jeu
Esprit d'équipe
Fair-Play
Partage
Respect



Journal du 26 juin 2026



District de la
**Nièvre de
football**

NIEVRE FOOTB@LL

Journal officiel du District de la Nièvre

ENSEMBLE, partageons la passion Football ! – Tél : 03.86.61.07.23



SOMMAIRE

Actualités

➤ Accès [direct](#)

Procès-verbaux

➤ Accès [direct](#)

Classements et désignations

➤ Disponibles en fin de journal

NOS PARTENAIRES

Intermarché
HYPER
VARENNES-VAUZELLES



Volkswagen

SP COMM RT

NIÈVRE
le département



CENTRE LOIRE

Les 6 étoiles nivernaises sont connues



Pour sa 4^{ème} édition la TEK FOOT CUP U11 vient de voir naître ses nouvelles étoiles 2026 sur le magnifique terrain synthétique de Varennes-Vauzelles ce qui a permis à nos jeunes finalistes d'exprimer tout leur talent.

*** L'intégralité de cet article en pages intérieures ***

C'est donc sous un beau soleil que les 25 finalistes ont enchaîné les 5 épreuves techniques afin de décerner les Etoiles aux jeunes les plus performants de cette phase finale.

A l'issue des épreuves et après un temps de pratique de Futnet et de Foot à 8, les résultats ont été proclamés devant l'ensemble des acteurs en présence des éducateurs, parents, sympathisants et membres élus du District de la Nièvre de Football.

Chez les garçons c'est **Othmane MAACH** de l'UCS Cosne qui remporte l'**Etoile d'Or** devant **Adam HAFI** de l'ASA Vauzelles qui est **Etoile d'Argent** tandis qu'**Enes DURPROIX** lui aussi de l'ASA Vauzelles s'octroie l'**Etoile de Bronze**.



Chez les filles, c'est **Imae VIVIER** de l'UCS Cosne qui décroche l'**Etoile d'Or** devant 2 jeunes joueuses de l'AFGP 58, **Céline TEKE** qui est **Etoile d'Argent** et **Angéline MAKANSIA MBOKOSSO** qui obtient l'**Etoile de Bronze**. Veuillez retrouver ci-dessous l'ensemble des résultats de cette finale ainsi que quelques photos de cette édition 2026 qui reviendra dès la saison prochaine afin de découvrir de nouvelles **Etoiles nivernaises** !

- [Classement de la Finale 2026](#)





*District de la
Nièvre de
football*



RASSEMBLEMENT DÉPARTEMENTAL DU **FOOT** EN **MARCHANT**



**JEUDI
2 JUILLET
2026**



CHALLUY
Stade
Georges Rollet



**À PARTIR DE
18H30**

**OUVERT AUX LICENCIÉS ET AUX PERSONNES
QUI SOUHAITENT DÉCOUVRIR LA PRATIQUE !**

LE FOOT EN MARCHANT, C'EST :



Marcher
pour jouer



Convivialité
et partage



Santé
et bien-être



Plaisir
du football



Avec le DNF vous ne marcherez plus jamais seul



Engagements 2026/2027

Les engagements aux divers championnats Seniors et Jeunes pour la saison 2026/2027 sont ouverts ([procédure](#) à suivre).

Engagements Seniors M et F

Les dates limites d'engagement sont :

- D1, D2, D3 et Féminines : **17 juillet 2026**
- D4 à 11 et Vétérans : **14 août 2026**

Engagements championnats jeunes 2026/2027

Les dates limites d'engagement sont :

- U18, U15, U13 : **21 août 2026 (uniquement via Footclubs)**
- U13-U16F, U11, U9, U7 : **11 septembre 2026 (uniquement via l'application FAL)**

Modalités financières :

Conformément aux règlements en vigueur, **l'engagement des équipes ne sera effectif qu'au règlement total du dernier relevé de compte dont la date d'échéance est fixée au 31 juillet 2026.**

MAJ Bureau Club :

Via Footclubs, toutes modifications des coordonnées du Président, Correspondant et Trésorier (adresse postale, téléphone, courriel) doivent être saisies. **Attention, les coordonnées tél./mail d'un membre du Bureau doivent être rendues diffusables.**

Ententes :

Pour engager une équipe en entente, merci au club **porteur de l'entente** de s'engager dans son championnat respectif et **ensuite de saisir l'entente sur Footclubs**, menu **organisation/vie du club, type de demande : entente** (renseigner les champs demandés et **valider**) (voir [procédure-entente](#)).

Pour engager des équipes en entente sur le Foot Animation, merci de retourner ce [formulaire](#) dûment complété.

Concours pronostics Coupe du Monde 2026



Le District de la Nièvre organise un concours de pronostics sur la Coupe du Monde 2026.

Pour cela, nous allons utiliser l'application « Mon petit prono ».

Vous trouverez ci-dessous le lien pour rejoindre la « Ligue » sur cette application :

Rejoins ma ligue District Nièvre Football avec le code UEB2X4TX ou sur ce lien : <https://mpp.go.link/i7OJz>

Des lots seront offerts aux 3 meilleurs pronostiqueurs.

Bonne compétition à tous !

Coupe de France CA : fin des engagements



RAPPEL : date limite d'engagement à la Coupe de France reportée au 30 juin 2026

Engagement via [ce lien](#)



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

| | |
|----------------------|--|
| Réunion | 18 juin 2026 à VARENNES-VAUZELLES |
| Procès-verbal | N°40 |
| Présidence | M. Dominique ATERO |
| Présents | MM. Manuel ALMEIDA, Kevin BOITIER, Robert CHEMINOT, Christophe CHEREAU, Gérard DEVOUCOUX, Jean-François DUCROT, Pierrick KADJAN, François LE METAYER, Maxence SAUNIER. |
| Excusés | Mme Océane BROSSARD, MM. David BERQUIER, Fortuné RAFFIN, Pierrick KAJDAN |
| Assiste | M. Alexandre DE SOUSA MACHADO FARIA |
| Secrétaire de séance | M. François LE METAYER |

1. Formation

Dernier cours le vendredi 12 juin 2026. Participation massive des arbitres (35 en moyenne par cours).

Tous les candidats FIA de la saison sportive 2025-2026 ont participé et validé le dernier module. Point est fait sur les renouvellements. 17 candidats au cours de la saison 2025-2026.

Prochaine FIA serait les 16-17-18 octobre 2026. Dates à confirmer.

2. Observations

Fin des observations lors de la dernière journée de championnat. De moins en moins d'observateurs. Un potentiel nouvel observateur intégrerait le groupe en 2026-2027. Merci aux D1 ayant contribué aux observations candidats /D3.

Stage d'observateurs prévu en octobre 2026. Réflexion menée sur le fonctionnement des observations par groupe.

3. Désignations

Bilan du pôle jeunes : 4 JAL. 21 JAD. 34 accompagnements de JAD. Finales U13. Interdistricts à COSNE. Matches tous couverts. Réflexion sur les désignations U18 et accompagnements jeunes.

Bilan du pôle seniors : Pas de problème particulier. Le délai de communication des indisponibilités a été respecté dans l'ensemble.

Communication FFF (réglementation multi désignations) : à compter de la saison prochaine, interdiction d'officier deux matchs en qualité d'arbitre central le même weekend (moins de 48 heures). En attente d'informations complémentaires.

Retour sur les finales.

4. Dossiers administratifs

Situation d'un arbitre est discutée (non-respect des consignes de la CDA).

Situation d'un second arbitre (retard à une désignation officielle).

Des mesures administratives (1 match de suspension) seront prises à l'encontre des arbitres concernés.

5. Affectations des arbitres 2026-2027

Affectation par ordre alphabétique

- **D1** : MM. ARNAUD Cyril, ATERO Dominique, BOUJLILAT Hicham, CHEREAU Christophe, COLAS Pascal, DIAS Cilio, FERREIRA Adelino, HENRY Yannick, KAJDAN Pierrick, PELLETIER Frédéric, RABEUX Emmanuel, SAOULI Sophian.
- **D2** : MM. ALBERTI Alexis, AISSAOUI Mohammed, BARBIER Christophe, BRUN Benjamin, CARLIER Rémy, CORLU Murat, DESCAILLAUX Yohann, DEVOUCOUX Gérard, EUZET David, FERNANDES Jean-Manuel, MYRON Marc, ROPERTO Armando, SAULZET Arnaud, TARBOUNI Mostafa, TENAILLE Corentin.
- **D3** : MM. BAUDRY Fabien, BITOMB Benjamin, BREFORT Axel, CROCHET Mickaël, DAKHLI Jérémy, DARON Teddy, DESBROSSE Jérémy, DEZ Nicolas, JAOUAD Saïd, KLONOWSKI Julien, MAKHABEE Julien, MORENO Sylvain, MORNAY Lucas, NORBLIN Vincent, PELLE Maxime, SAMI Khalid, SAMI Mohamed, TAPIN Bernard, VILLA Dominique.
- **Non classés AA** : BILLARDON Emmanuel, BOUCHOUX Éric, COTET Patrick, GERBEAULT Stéphane, LANGEVIN Samuel, MERCIER Emmanuel, TENAILLE Ludovic.

Les candidats nommés par le Comité Directeur seront affectés en catégorie D3 sauf les jeunes arbitres de district.

6. Questions diverses

La CDA propose la nomination de M. Alexandre DE SOUSA MACHADO FARIA en qualité de nouveau membre CDA.

Réunion de rentrée : Dimanche 6 septembre – 8h30.



Le Secrétaire de Séance,



Le Président,

Les décisions figurant dans le présent procès-verbal sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours devant la commission départementale d'appel, en application des dispositions des articles 188 à 190 des règlements généraux.

COMMISSION

STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion : mercredi 10 juin 2026 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal : N°3

Président de séance : M. Dominique ATERO

Présents : Mme Océane BROSSARD, MM Kévin BOITIER, Jean-Paul VALLET, Patrick DUFLOUX, Pierrick KAJDAN

La commission,

Conformément aux dispositions du Statut de l'Arbitrage et notamment l'article 49 et après vérifications des clubs disputant les championnats départementaux,

- **ÉTABLIT** un état au 15 juin 2026 et **DRESSE**, en conséquence, la liste des clubs qui n'ont pas, **A LA DATE DU 15 JUIN 2026**, le nombre d'arbitres obligatoires et passibles des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage,
- **SOULIGNE** que l'étude réalisée ce jour porte sur le quantitatif des matchs réalisés par les arbitres éligibles et répondant à l'obligation définie,
- **DRESSE** la liste des clubs en infraction au 15 juin 2026 vis-à-vis du nombre d'arbitres obligatoire
- **SOULIGNE** également qu'elle ne prend en compte que les indisponibilités accompagnées d'un certificat médical, à condition que ce dernier ait été respecté par son détenteur.
- **RAPPELLE** le nombre de matchs à réaliser selon la catégorie de l'arbitre,

| SAISON 2025/2026 | |
|--|-----------------------------|
| Catégorie de l'Arbitre | Nombres de match à arbitrer |
| Arbitres Séniors | 18 |
| Jeune Arbitre Majeur | 18 |
| Jeune Arbitre Mineur | 15 |
| Très Jeune Arbitre | 10 |
| Nouvel arbitre nommé avant le 31/12 | 9 |
| Nouvel arbitre nommé avant le 15/04 | 3 |

- **DRESSE, EN CONSÉQUENCE, LA LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 15 Juin 2026** vis-à-vis du nombre d'arbitres obligatoire,

1-COMMUNICATION DE LA COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Courrier du club de l'USC Garchizy Franco PORTUGAIS transmis par la CDA : pris note.

2-ÉTUDE AU 15 juin 2026

| CLUB | DIVISION | OBLIGATION | MANQUE | ANNEE D'INFRACTION | AMENDE | SANCTIONS SPORTIVES |
|---|----------|--------------------------------|--------|------------------------|--------|--|
| CHARRIN N°529428 | D1 | 2 arbitres dont 1 majeur | 0 | | | |
| C.S CORBIGEois N°517374 | D1 | 2 arbitres dont 1 majeur | 0 | | | |
| C.I.E IMPHY N°605084 | D1 | 2 arbitres dont 1 majeur | 1 | 2 ^{ème} année | 240€ | 4 mutations en moins pour la saison 2026/2027 |
| ETOILE SUD NIVERNAISE 58 N°582660 | D1 | 2 arbitres dont 1 majeur | 0 | | | |
| AV.S. FOURCHAMBAULT N°508754 | D1 | 2 arbitres dont 1 majeur | 0 | | | |
| U.S MOULINOISE N°506434 | D1 | 2 arbitres dont 1 majeur | 0 | | | |
| ASCPougues N°518970 | D1 | 2 arbitres dont 1 majeur | 0 | | | |
| A.S. SAINTBENIN N°512517 | D1 | 2 arbitres dont 1 majeur | 0 | | | |
| CLUB | DIVISION | OBLIGATION | MANQUE | ANNEE D'INFRACTION | AMENDE | SANCTIONS SPORTIVES |
| F.C ALLIGNY SAINT AMAND N°552547 | D2 | 1 arbitre | 0 | | | |

| | | | | | | |
|--|----|-----------|---|------------------------|------|---|
| U.S CERCYCOISE N°506408 | D2 | 1 arbitre | 0 | | | |
| C.S CHANTENOIS N°571079 | D2 | 1 arbitre | 0 | | | |
| F.C CHATEAU CHINON ARLEUF N°550207 | D2 | 1 arbitre | 1 | 1 ^{ère} année | 40€ | 2 mutations en moins pour la saison 2026/2027 |
| CHAULGNES F.C N°581607 | D2 | 1 arbitre | 0 | | | |
| USC FRANCO PORTUGAISE GARCHIZY N°528555 | D2 | 1 arbitre | 1 | 3 ^{ème} année | 120€ | 6 mutations en moins pour la saison 2026/2027 Non-accession au terme de la saison 2025/2026 |
| FOY.RUR.EDUC.PO P. LUTHENAY N°514050 | D2 | 1 arbitre | 0 | | | |
| U.S LUZY MILLAY N°548305 | D2 | 1 arbitre | 0 | | | |
| J.S DE MARZY N°522596 | D2 | 1 arbitre | 0 | | | |
| F.C MOUX N°532763 | D2 | 1 arbitre | 1 | 2 ^{ème} année | 80€ | 4 mutations en moins pour la saison 2026/2027 |
| J.S BRASSICOISE N°521295 | D2 | 1 arbitre | 1 | 2 ^{ème} année | 80€ | 4 mutations en moins pour la saison 2026/2027 |
| NARCY F.C N°563979 | D2 | 1 arbitre | 0 | 1 ^{ère} année | 40€ | 2 mutations en moins pour la saison 2026/2027 |
| U.S SAINT PIERROISE N°512846 | D2 | 1 arbitre | 0 | | | |
| A.S POUILLY SUR LOIRE N°506441 | D2 | 1 arbitre | 1 | 1 ^{ère} année | 40€ | 2 mutations en moins pour la saison 2026/2027 |

| | | | | | | |
|---|----|-----------|---|------------------------|-----|--|
| A.S SAINT ELOI N°535031 | D2 | 1 arbitre | 1 | 1 ^{ère} année | 40€ | 2 mutations en moins pour la saison 2026/2027 |
| A.S.L DE SAINT PERE N°537080 | D2 | 1 arbitre | 0 | | | |
| A.S VARZYCOISE N°518170 | D2 | 1 arbitre | 0 | | | |

| CLUB | DIVISION | OBLIGATION | MANQUE | ANNEE D'INFRACTION | AMENDE | SANCTIONS SPORTIVES |
|--|----------|------------|--------|------------------------|--------|--|
| C.S DU BAZOIS N°514521 | D3 | 1 arbitre | 0 | | | |
| A.S COSSAYE N°560457 | D3 | 1 arbitre | 1 | 1 ^{ère} année | 40€ | 2 mutations en moins pour la saison 2026/2027 |
| ET.S DONZIAISE N°582509 | D3 | 1 arbitre | 1 | 1 ^{ère} année | 40€ | 2 mutations en moins pour la saison 2026/2027 |
| F.C IMPHYCOIS N°560935 | D3 | 1 arbitre | 1 | 1 ^{ère} année | 40€ | 2 mutations en moins pour la saison 2026/2027 |
| U.S LORMOISE N°581853 | D3 | 1 arbitre | 1 | 3 ^{ème} année | 120€ | 6 mutations en moins pour la saison 2026/2027 Non -accession au terme de la saison 2025/2026 |
| A.L.S.C MONTIGNY AUX AMOGNES N°553302 | D3 | 1 arbitre | 0 | | | |
| VAILLANTE PREMERY F.C N°506442 | D3 | 1 arbitre | 0 | | | |
| O. SAINT MARTIN D'HEUILLE N°581978 | D3 | 1 arbitre | 1 | 1 ^{ère} année | 40€ | 2 mutations en moins pour la saison 2026/2027 |
| J.S DE SAINT REVERIEN | D3 | 1 arbitre | 0 | | | |

| | | | | | | |
|--|----|-----------|---|------------------------|-------|--|
| AMS SAINT SEINOISE N°523615 | D3 | 1 arbitre | 1 | 5 ^{ème} année | 200 € | 6 mutations en moins pour la saison 2026/2027 Non accession pour la saison 2026/2027 |
| J.S TANNAY N°520851 | D3 | 1 arbitre | 1 | 2 ^{ème} année | 80€ | 4 mutations en moins pour la saison 2026/2027 |

| CLUB | DIVISION | OBLIGATION | MANQUE | ANNEE D'INFRACTION | AMENDE | SANCTIONS SPORTIVES |
|--|----------|-----------------------------------|--------|--------------------|--------|---------------------|
| CELTIC DU HAUT MORVAN N°565152 | D4 | 1 arbitre ou 1 arbitre de club | 1 | | | |
| U.S CASTELNEUVIENNE N°564632 | D4 | 1 arbitre ou 1 arbitre de club | 1 | | | |
| ENT.S DRUY BEARD N°531710 | D4 | 1 arbitre ou 1 arbitre de club | 0 | | | |
| U.S DE SAUVIGNY LES BOIS N°529624 | D4 | 1 arbitre ou 1 arbitre de club | 1 | | | |
| STES.SAINT SAULGE N°548954 | D4 | 1 arbitre ou 1 arbitre de club | 1 | | | |

3 – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE A L'ÉTUDE DU 15 JUIN 2026

La commission souligne aux clubs listés ci-après, les points suivants :

- NARCY : souligne l'obligation de disposer d'un arbitre :

Considérant que Mr DEZ Nicolas, en ayant officié que sur 11 (onze) journées, ne peut couvrir son club au sens de l'article 34 du Statut de l'Arbitrage,

La commission, pour ce motif,

DÉCLARE LE CLUB en 1ère année d'infraction

SANCTIONNE LE CLUB D'UNE AMENDE DE 40 euros

DIT QUE L'ÉQUIPE HIÉRARCHIQUEMENT LA PLUS ÉLEVÉE NE POURRA ALIGNER QUE 4 JOUEURS TITULAIRES D'UNE LICENCE FRAPPÉE DU CACHET MUTATION SUR L'ENSEMBLE DE LA SAISON SPORTIVE 2026 / 2027

- USC FRANCO PORTUGAIS GARCHIZY : souligne l'obligation de disposer d'un arbitre :

Considérant que la candidature à la fonction d'arbitre officiel Mr DA COSTA Ethan, n'a pas été admise par la CDA (PV CDA du 21 MAI 2026), ce dernier ne peut donc couvrir son club,

La commission, pour ce motif,

DÉCLARE LE CLUB en 3ème année d'infraction

SANCTIONNE LE CLUB D'UNE AMENDE DE 120 euros

DIT QUE L'ÉQUIPE HIÉRARCHIQUEMENT LA PLUS ÉLEVÉE NE POURRA ALIGNER AUCUN JOUEUR TITULAIRE D'UNE LICENCE FRAPPÉE DU CACHET MUTATION SUR L'ENSEMBLE DE LA SAISON SPORTIVE 2026 / 2027, DIT QUE L'ÉQUIPE HIÉRARCHIQUEMENT LA PLUS ÉLEVÉE DU CLUB NE POURRA ACCÉDER A LA DIVISION SUPÉRIEURE A L'ISSUE DE LA SAISON SPORTIVE 2025 / 2026,

Extraits du STATUT DE L'ARBITRAGE

« Article 46-Sanctions financières

Les sanctions financières sont les suivantes :

- a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant : - Ligue 1 et Ligue 2 : 600 € - Championnat National 1 : 400€ - Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 € - Championnat de France Féminin de Division 1 : 180€ - Championnat de France Féminin de Division 2 : 140€ - Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 € - Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 € - Championnat Régional 1 : 180 € - Championnat Régional 2 : 140 € - Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 € - Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : liberté est laissée aux Comités Directeurs des Ligues de fixer le montant.
- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.
- e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier. Au 1^{er} juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota 3 de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

« Article 47-Sanctions sportives

1. (...) Les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1 :

- a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminuée de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit. Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons

suivantes en cas de nouvelle infraction.

2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut. La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent. Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.

4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

a) Au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,

b) Au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

6. En cas de fusion de clubs, les sanctions financières et sportives doivent être appliquées en tenant compte de la situation de celui des clubs fusionnés dont l'équipe première est hiérarchiquement la plus élevée. Si les équipes premières des clubs fusionnés évoluent au même niveau hiérarchique, le club issu de la fusion doit être considéré comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage si l'un des clubs fusionnés était en règle, comme étant en infraction si les clubs fusionnés étaient eux-mêmes en infraction, étant précisé que le niveau de pénalisation (1ère, 2ème ou 3ème année d'infraction et au-delà) est alors celui applicable à celui des clubs fusionnés qui est le moins pénalisé. »

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission départementale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Le Président de Séance,
Dominique ATERO



Le Secrétaire de Séance,
Pierrick KAJDAN



Réunion 10 juin 2026

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : Mmes OSBÉRY, SIMOES, MM. ALDAX, ATERO, BERFORINI, DUCROT, KAJDAN, PINGUET, RIVIERE

Membres excusés : MM. BONDOUX, ERAY (pouvoir à M. PINGUET)

Membres absents : MM. BEAUVOIS, MOUNIR, PONSONNAILLE

Assistent : Mme TOURNOIS, MM. ARCHAMBAULT, LEMERCIER

Invité excusé : M. TREPKA

La Présidente remercie vivement l'ensemble des participants pour leur présence.

Au nom du DNF, elle renouvelle ses plus sincères condoléances à Sébastien LEMERCIER pour le décès de son papa ainsi qu'à tous ses proches.

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe 1

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe 1.

3. ADOPTION PV

→ Comité de Direction du 06/05/26 paru sur le site internet du District le 21/05/26 et dans Nièvre Footb@ll le 22/05/26.

Le procès-verbal est adopté à la majorité (moins 1 voix).

4. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

4.1. POINT LICENCES

La Présidente présente le nombre de licenciés au 9 juin 2026, qui s'élève à 6 534 soit une diminution de 193 licenciés par rapport au 9 juin 2025, correspondant à une baisse de 2,86 %.

4.2. WE des bénévoles FFF les 22 et 23 mai à Paris

Cet événement est l'occasion de rencontrer et de rendre un hommage appuyé à ces acteurs indispensables du football de masse, à ceux qui font vivre le football dans toute sa dimension, sportive, sociale, citoyenne et éducative.

A l'initiative de la Ligue du Football Amateur plus de 1 000 dirigeant-e-s amateurs ont été conviés à la « Journée des Bénévoles 2026 » dont 5 dirigeants nivernais :

- Caroline GUYONNET (FC Alligny/St Amand)
- Fanny VADROT (US Luzy)
- André NOUVIAN (RC Nevers Challuy Sermoise)
- Stéphane ROGER (AS Guérigny/Urzy)
- Arnaud SAULZET (ASA Vauzelles)

Un beau programme leur a été proposé tout au long de cette journée du vendredi :

- au Stade de France avec

*la finale de la Coupe Gambardella qui a vu la victoire des jeunes Parisiens contre les jeunes Montpellierains.

* puis la Coupe de France qui a permis aux joueurs de Lens de remporter le trophée face à l'équipe de Nice!

Un moment unique avec une ambiance exceptionnelle au stade de France avec la chanson des Corons reprise par 55 000 Lensois... les frissons....

Un joli feu d'artifices a conclu cette belle soirée !

Le samedi, direction Palais des Sports d'Issy-les-Moulineaux pour la « Journée des Bénévoles ».

Le déjeuner spectacle (avec entre autres le groupe KYO) organisé par la FFF a été grandiose avec la présence des grands noms du football : Didier Deschamps qui a reçu un superbe hommage avant sa dernière grande compétition, mais aussi avec Gérard Baticle, sélectionneur des Espoirs, Philippe Diallo, le président de la FFF ainsi que Claude Delforge président de la Ligue de Football Amateur.

Merci à la FFF pour cette belle récompense offerte à ces bénévoles méritants qui étaient accompagnés par Françoise VALLET, Présidente du District.

4.3. AG FFF à Ajaccio

La Présidente a fait le choix de ne pas assister à l'AG de la FFF en Corse en raison du coût incombant au DNF.

Quelques infos :

Jeunes - Les représentants du Football ont décidé **d'abaisser l'âge à partir duquel un joueur est concerné par la réglementation sur les changements de club** (accord du club quitté, exemption du cachet mutation, limitation du nombre de mutés sur la feuille de match), afin de limiter les mouvements des jeunes et favoriser la fidélisation au sein des clubs. Les ligues auront néanmoins la faculté d'adopter une disposition plus restrictive quant à la limitation du nombre de joueurs mutés sur une feuille de match.

Est donc dispensée de l'apposition du cachet « Mutation » la licence du joueur licencié U6 à U9 ou de la joueuse licenciée U6F à U9F.

Les représentants du Football ont adopté (94,38 % des voix) une résolution relative à **l'encadrement de la pratique des enfants et des jeunes (6-18 ans)**, filles et garçons, qui représentent les deux-tiers des 2,4 millions de licenciés de la FFF et constituent l'une de ses priorités.

Elle se traduira par la mise en œuvre d'un dispositif d'envergure, un plan d'action pluriannuel dont le déploiement national sera achevé à l'horizon 2029-2030. Il réaffirme le principe "**1 équipe = 1 encadrement formé**". Objectifs ? Renforcer la formation, la qualité éducative, la compétence et la pédagogie de l'encadrement autour des jeunes (80 000 équipes sur le terrain chaque week-end), notamment technique, dans tous les clubs dans les prochaines années. Menée progressivement à partir de 2026-2027, cette démarche vise aussi à améliorer l'accueil des jeunes pratiquants et la structuration des clubs mais aussi à mieux identifier les encadrants et mieux suivre leur parcours et leur évolution.

L'ensemble des modifications de textes votées par cette Assemblée fédérale d'été à Ajaccio seront disponibles prochainement sur le site Internet de la FFF (fff.fr).

5. POINT FINANCIER

5.1. DNF

La Trésorière, Sylvie OSBÉRY, établit un rapide point sur la situation du District arrêtée au 31 mai 2026. Elle indique que le résultat est sensiblement identique à celui de l'année dernière à la même date.

5.2. Clubs

Un club se trouve toujours en grande difficulté financière. Un courrier lui sera adressé afin de l'informer qu'en cas de non-paiement de sa dette, il ne lui sera pas possible d'engager son équipe la saison prochaine.

6. POINT SUR LES COMPETITIONS

6.1. Au niveau Séniors

Michel PINGUET indique que la dernière journée de championnat s'est déroulée le dimanche 31 mai pour la D1 et D2 et le 24 mai pour la D3 et D4.

Il annonce que la date limite des engagements via Footclubs pour la D1, D2 et D3 et les Féminines est fixée le 17 juillet 2026 et pour la D4 et les vétérans, le 14 août 2026. Le calendrier général seniors 2026/2027 sera proposé lors du prochain Comité de Direction.

Il annonce le palmarès départemental 2025/2026 et félicite le club CS Corbigny pour son accession au championnat régional.

(Sous réserve des éventuels dossiers et procédures en cours)

DEPARTEMENTAL 1 : CORBIGNY 1

DEPARTEMENTAL 2 poule A : COULANGES 2

DEPARTEMENTAL 2 poule B : CERCY 1

DEPARTEMENTAL 3 poule A : DONZY 1

DEPARTEMENTAL 3 poule B : FC DECIZE 3

DEPARTEMENTAL 4 poule A : CHATEAUNEUF 1

DEPARTEMENTAL 4 poule B : DRUY BEARD 1

CRITERIUM FEMININ Poule Elite : CLAMECY 1

CRITERIUM FEMININ Poule Consolante : ESN58 1

Il déplore les 21 forfaits simples et les 5 forfaits généraux enregistrés au cours de la saison et souhaiterait apporter une modification au règlement en ne comptabilisant pas le montant du forfait général pour les clubs qui enregistrent déjà 5 forfaits simples (D4) et 3 forfaits simples (D1 D2 D3). Modification approuvée à l'unanimité.

Une réunion avec les équipes féminines du critérium à 8 a eu lieu le 2 juin dernier à laquelle une majorité des clubs a participé. Il en ressort un bilan très satisfaisant notamment sur la nomination d'arbitres officiels sur les matchs. Les clubs souhaiteraient pour la saison prochaine revenir à une poule unique (max. 12 équipes) qui impliquerait un calendrier chargé.

La Finale du critérium vétérans a eu lieu le vendredi 5 juin sur les installations de Pougues les Eaux avec les 4 équipes finalistes, UCS Cosne, US La Charité, US Coulanges et RC Entrains. Cette belle finale a vu le club de COULANGES sacré champion du critérium vétérans 2025/2026.

Les accessions et rétrogradations sont présentées (voir annexe 2).

La Présidente félicite les clubs pour leurs montées et souhaite à ceux qui descendent de « rebondir » la saison prochaine. Elle félicite également Joseph BERFORINI pour ce travail.

6.2. Au niveau Jeunes

Sylvie OSBERY indique que la dernière journée de championnat Jeunes s'est déroulée le samedi 6 juin 2026.

Elle annonce le palmarès départemental 2025/2026 :
(Sous réserve des éventuels dossiers et procédures en cours)

U18 D1 : CORBIGNY 1

U18 D2 : AFGP 58 1

U15 D1 : NEVERS BANLAY 1

U15 D2A : COULANGES 1

U15 D2B : E. MARZY-RCNCS-COULANGES 1

U13 D1 : VAUZELLES 2

U13 D2A : FC NEVERS 1

U13 D2B : NEVERS BANLAY 1

U13 D3A : POUILLY 2

U13 D3B : FC NEVERS 2

U13 D3C : E. ST BENIN-LA MACHINE 2

U13-U16F : FC NEVERS 1

La date limite des engagements via Footclubs pour les U18, U15, U13 est fixée le 21 août 2026 et pour les U13-U16F, U11, U9 et U7, le 11 septembre 2026.

7. BILAN DES ACTIONS ORGANISÉES PAR LE DNF

7.1. Challenge Interdistricts Indre/Allier/Creuse/Nièvre le jeudi 14 mai

Sylvie OSBERY rappelle que, cette année, le Challenge Interdistricts qui regroupe les catégories U13G, U14G et U12-U13F des 4 Districts a été organisé le jeudi 14 mai 2026 sur les installations de l'UCS Cosne. Elle souligne l'organisation réussie de cette manifestation et le bon accueil du club.

La Nièvre s'impose en U14G, se classe 2^{ème} en U13G et 3^{ème} en U12-U13F.

Un grand merci au Président de Cosne, Philippe LECOMTE, et à son équipe pour l'accueil ainsi qu'à la municipalité de Cosne pour le prêt des installations

7.2. Finale Tek Foot Cup le samedi 30 mai à Varennes-Vauzelles

La Finale Tek Foot Cup a eu lieu, cette année, le samedi 30 mai 2026 à Varennes-Vauzelles sur la matinée. 22 joueurs et 5 joueuses de 7 clubs ont pu évoluer sur différents ateliers techniques. Il est regrettable que tous les clubs n'effectuent pas les tests au préalable afin de donner la chance à leurs jeunes joueurs de participer à cette belle finale.

7.3. Finale du Challenge U11 le dimanche 31 mai à Challuy

Suite aux fortes chaleurs, la Finale du Challenge U11 a été décalée sur la matinée du dimanche 31 mai à Challuy. Cette belle finale a vu le club de l'ASA VAUZELLES l'emporter contre l'équipe de l'AS CLAMECY à 1 jonglage près suite à un match nul !

Un grand merci au Président du RCNCS, André NOUVIAN, et à son équipe pour l'accueil ainsi qu'à la municipalité de Challuy pour le prêt des installations

7.4. Journée Nationale des Débutants

La Journée Nationale des Débutants a eu lieu le samedi 6 juin 2026 sur le site de CHALLUY.

16 équipes U9 et 16 équipes U7 ont participé à cette belle matinée.

Un grand merci au Président du RCNCS, André NOUVIAN, et à son équipe pour l'accueil ainsi qu'à la municipalité de Challuy pour le prêt des installations

7.5. Rassemblement Foot en Milieu Scolaire

Le traditionnel Rassemblement Départemental des sections sportives et classes à horaires aménagés option football a eu lieu le **mercredi 10 juin 2026** à Saint Parize-le Châtel avec la participation d'une centaine d'enfants.

Cette action qui représente un moment privilégié pour l'ensemble des enfants et des éducateurs réunit donc le même jour et sur le même site les challenges Guy PINCON (6^e-5^e) et Marcel GIRAULT (4^e-3^e).

Cette année, c'est la section sportive de Fourchambault qui a remporté le tournoi sur les 2 catégories d'âge.

Un grand merci au Président du SLA, Francis BALACÉ, et à son équipe pour l'accueil ainsi qu'à la municipalité de St Parize pour le prêt des installations.

7.6. Foot En Marchant

Anthony ARCHAMBAULT annonce la création de deux nouvelles sections de Foot En Marchant au sein des clubs du CS CORBIGNY et US SAUVIGNY.

Un rassemblement départemental est prévu le mercredi 24 juin 2026 à Challuy à partir de 18h30.

8. FINALE DES COUPES DEPARTEMENTALES DES 13 ET 14 JUIN 2026

Michel PINGUET rappelle que les finales des Coupes Départementales auront lieu cette année le samedi 13 juin 2026 sur les installations du club de LA CHARITE/LOIRE et le dimanche 14 juin 2026 sur celles du club de GUERIGNY URZY.

Il présente le programme complet de ces finales (annexe n°3) et fait un rapide point sur l'organisation en précisant que cette année, l'UNAF 58 met à disposition des drapeaux de touche électriques pour les arbitres.

La finale de la Coupe Vétérans est fixée, quant à elle, le vendredi 12 juin 2026 sur les installations du club de POUQUES LES EAUX. Celle-ci verra s'opposer les équipes du RC ENTRAINS et CS CORBIGNY.

Il rappelle le nouveau règlement de la Coupe du Conseil Départemental voté en AG à Corbigny et applicable la saison prochaine : l'engagement est ouvert et obligatoire à tous les Clubs libres régulièrement affiliés au District de la Nièvre (D1 D2), et sur engagement volontaire pour les clubs de D3 et D4.

9. SOIREE DES CHAMPIONS DU 19 JUIN 2026

La Présidente rappelle que la Soirée des Champions aura lieu le vendredi 19 juin à partir de 18h30 à COULANGES LES NEVERS (Espace des Saules) et que cette belle manifestation récompense les clubs sur différentes actions (champion départemental par catégorie, médailles, PEF, Challenge de l'Éthique Sportive...).

Un point est fait sur l'organisation, la gestion du pot de l'amitié et la présence des élus et leurs rôles.

10. QUESTIONS DIVERSES

☞ Françoise VALLET :

- Liste les invitations aux AG des Clubs :
 - Varzy : vendredi 5 juin : A-C SIMOES a représenté le DNF
 - ASA Vauzelles : vendredi 5 juin : F VALLET a participé
 - Luzy : samedi 20 juin au Club House du stade de Foot à 10h : JF DUCROT représentera le DNF
 - Guérigny/Urzy : : jeudi 25 juin au Stade : P KAJDAN représentera le DNF
 - Decize : Vendredi 10 juillet 19h, maison des Associations, rue Lakanal : F VALLET participera
- Annonce qu'un projet d'affiches sur les incivilités dans le sport est en cours de réalisation avec l'Entreprise ANDIKADO.
- Souhaite intégrer la saison prochaine la finale de la Coupe U13-U16F avec les autres finales de coupes, proposition actée à l'unanimité.
- Fait un rappel de l'article 7 du Règlement Intérieur du District à savoir, « *Tout membre du Comité de Direction qui a, sans excuse valable, manqué à trois (3) séances consécutives du Comité de Direction perd la qualité de membre du Comité.* »
Expose la situation d'un membre (M. Hervé BEAUVOIS) qui a été reçu en Bureau de Comité de Direction où il lui a été fait part de certains « griefs » et notamment ce rappel de notre article 7.
Le Comité de Direction, lui-même conscient de cet état de fait, vote à l'unanimité l'exclusion de M Hervé BEAUVOIS du Comité de Direction.
Un courrier officiel motivant cette exclusion lui sera envoyé.
- Les membres aux absences répétées seront reçus en bureau de Comité de Direction.

➔ **Anne-Cécile SIMOES :**

- Trouve dommageable qu'aucun membre du Comité de Direction ne puisse être présent afin d'honorer les 50 ans du club de Charrin puisqu'à cette date ont lieu les finales des coupes départementales.
- Demande que chaque membre du Comité de Direction soit respectueux envers les autres membres.
- Félicite les techniciens pour la parfaite organisation des différentes actions tout au long de la saison et notamment des soirées de Foot En Marchant qui sont des moments très conviviaux.
- Annonce, suite au webinaire organisé par la Ligue BFC relatif aux licences, qu'une augmentation de 1,50€/licence est prévue pour la saison 2026/2027 et qu'il ne sera plus possible de prendre deux licences « pratiquant » sur la même saison.

➔ **Dominique ATERO :**

- Rappelle qu'un arbitre officiel ne peut pas arbitrer deux fois au centre dans un même week-end.
- Annonce qu'une quinzaine de clubs sont en infraction au regard des obligations du statut de l'arbitrage.

➔ **Alain ALDAX :**

- Annonce que Patrick DUFLOUX ne souhaite pas poursuivre son rôle d'Instructeur et qu'il faudra donc le remplacer la saison prochaine si Nicolas SALVAYRE et Thierry MONGIN, en qualité d'adjoints, ne souhaitent pas reprendre cette fonction.

➔ **Jean-François DUCROT :**

- Invite l'ensemble des membres du Comité de Direction à son Assemblée Générale fixée le vendredi 26 juin prochain à l'issue de laquelle le match France/Norvège sera diffusé sur grand écran.
- Déploire les propos tenus sur les réseaux sociaux envers les membres élus et les salariés du District.
- Déploire également l'absence d'une majorité de clubs à la soirée dédiée aux incivilités organisée par le Service Départemental Jeunesse et Sport.
- S'interroge sur la situation d'un club de D1 vis-à-vis des obligations d'équipes de jeunes.
- Félicite la Présidente du Département Technique Jeunes pour son travail assidu et rappelle que la prochaine réunion est prévue le jeudi 2 juillet à 9h00 afin d'établir, entre autres, le calendrier général jeunes 2026/2027.
- Demande à l'ensemble des membres de réfléchir à un projet relatif aux compétitions jeunes pour la prochaine saison.
- Informe que le club de Panneçot Limanton souhaiterait éventuellement repartir avec une section de Foot En Marchant mais qu'à ce jour, aucune démarche n'a été entreprise.

Rappel prochain et dernier Comité de Direction de la saison

- Le samedi 27 juin à 09h00

Pour clôturer cette séance, la Présidente remercie vivement l'ensemble des participants pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'apparaissant, la séance est levée à 20 heures 30.

La Présidente du District : Françoise VALLET



Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Décès :

- Du papa de Monsieur Sébastien LEMERCIER, Conseiller Technique Départemental.
- De Monsieur Philippe DEVOUCOUX, Dirigeant au club de l'ASA VAUZELLES.
- De Monsieur Jean-Yves ROJAS, joueur et dirigeant au club USC LA CHARITE.

La Présidente et les membres du Comité de Direction adressent leurs sincères condoléances aux familles ainsi qu'aux clubs.

Invitations :

- De l'ADESS 58 pour son Assemblée Générale du 12 mai 2026 à Nevers.
- Du club de l'ASA VAUZELLES pour son Assemblée Générale du 5 juin 2026 à Nevers.
- Du club de l'AS VARZY pour son Assemblée Générale du 5 juin 2026.
- Du club de l'US COULANGES pour la Finale Vétérans du 5 juin 2026.
- Du club de l'AS CHARRIN pour fêter ses 50 ans d'existence le 13 juin 2026.
- Du club de l'US LUZY pour son Assemblée Générale du 20 juin 2026.
- Du club de l'AS GUERIGNY URZY pour son Assemblée Générale du 25 juin 2026.
- Du club du FC DECIZE pour son Assemblée Générale du 10 juillet 2026.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Instances fédérales :

- 1) Direction de l'Arbitrage : Coupe de France des Arbitres, résultats de la Finale.
- 2) Direction Technique Nationale : enquête nationale Football des U5.
- 3) LFA : visioconférence de présentation des dispositifs FAFA 2026/2027 le 25 juin 2026.
- 4) Direction de l'Arbitrage : Coupe de France des Arbitres, photo remise des trophées et contenu vidéo.
- 5) Terrains : lancement des quiz interactifs Terrains/Installations/Eclairages.

Infos Ligue :

- 1) Pratiques en développement : résultats enquête Futsal FFF 2024/2025.
- 2) Valorisation du bénévolat : médailles fédérales 2025/26 (date limite 12 juin).
- 3) Communication : les bons réflexes pour se protéger de la canicule.
- 4) Communication : visioconférence dans le cadre des travaux autour du dossier Handicap le 18 juin 2026.

Institutionnels :

- 1) SDJES : projets sportifs territoriaux 2026.
- 2) SDJES : journée de formation « Améliorer la santé des jeunes par le renforcement des compétences psychosociales intégrées à la pratique sportive » le 8 octobre 2026 à Cercy la Tour.
- 3) Mairie de Nevers : réunion d'échange sur le soutien de la Région BFC aux dynamiques de coopération et de solidarité internationale le 18 juin au Palais Ducal.

Divers :

- 1) CDOS 58 : appel à la mobilisation de tous à l'occasion des rencontres sportives suite à la multiplication des actes d'incivilité et de violence qui entachent le sport « Tirons un trait sur les violences ».
- 2) Club AFGP 58 : demande d'aide financière dans le cadre de leur participation à la finale de Coupe U14 Bourgogne Franche Comté fixée le 31 mai à Besançon.
- 3) DLA58 : enquête bénéficiaires.
- 4) Comité Français du Fair Play : journée mondiale du fair-play le 19 mai 2026.
- 5) CPAM : questionnaire risques professionnels.
- 6) CDOS 58 : formation logiciel Casico le 13 juin 2026 à Nevers.